



***Le handicap vous concerne aussi***

**Pages 11 et 12 (à découper)**

Tous droits réservés :  
Les articles signés ou reproduits sous  
le couvert d'une indication de source  
n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## Sommaire

<b>■ EDITO</b>	
En faire toujours plus .....	2
<b>■ CONVENTIONS INTERNATIONALES</b>	
Assistance à l'étranger ou rapatriement .....	3
<b>■ SOINS DE SANTE</b>	
Les soins palliatifs .....	4
<b>■ AMI-INFO</b>	
Plafonds des revenus .....	5
Adaptation des indemnités .....	5
Date de paiement des indemnités .....	5
Densitométrie osseuse .....	5
<b>■ ASSURANCE COMPLEMENTAIRE</b>	
Toujours plus ... toujours mieux .....	6
<b>■ INFORMATIONS REGIONALES</b>	7 - 10
<b>■ DOSSIER</b>	
Vivamut .....	11 et 12
<b>■ BON A SAVOIR</b>	
Responsabilité médicale .....	13
<b>■ COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
Le Maximum à facturer .....	14
L'imagerie médicale .....	14
<b>■ FRATERNITE</b>	
Nos centres de vacances .....	15
<b>■ HORIZONS JEUNESSE</b>	16



### Comité de rédaction :

Mr. E. DENOEL (Président),  
Mr. J. GANASSIN,  
Mr. J.B. GERARDY,  
Mr. Y. LAMBORAY,  
Mr. C. D'HULST,

### Rédacteur en chef :

Mr. Ph. WILLEZ

### Mise en page et impression :

Unijep Kaiser

## □ □ □ En faire toujours plus !

Nos yeux se tournent déjà vers 2011.

Une année que la MUTUALITE NEUTRE marquera du sceau de l'innovation, du changement et de la créativité.

EN FAIRE TOUJOURS PLUS, la MUTUALITE NEUTRE s'y engage.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, VIVAMUT verra le jour, et notre assurance complémentaire fera "peau neuve".

VIVAMUT : c'est l'éclosion d'une société nouvelle pour l'organisation de deux services nouveaux : c'est un réseau de prêt et de vente de matériel médical et sanitaire et de biotélévigilance.

Deux services, mis à la disposition de tous, aux conditions les plus avantageuses dans les sièges régionaux de chacune de nos mutualités : BRUXELLES, CHARLEROI, LIEGE, NAMUR, VERVIERS.

Une telle initiative, nous en sommes persuadés, renforcera le lien de proximité que la MUTUALITE NEUTRE entend privilégier avec toute personne en perte de mobilité et d'indépendance.

Quant à notre ASSURANCE COMPLEMENTAIRE, dont l'objectif est de répondre au mieux aux besoins "SANTÉ" non pris en charge par l'assurance obligatoire, celle-ci sera renforcée au niveau de chacune de nos cinq mutualités francophones, par la création d'un socle commun de huit avantages identiques : naissance, pédiatrie, gynécologie, psychologie, logopédie, contraception, vaccins, jeunesse.

Des avantages destinés particulièrement aux futures mamans, aux jeunes parents, aux enfants.

Des avantages nouveaux pour certaines mutualités ou revus à la hausse pour d'autres, mais tous offrant une couverture optimale aux étapes importantes de la vie.

Promouvoir sous un même logo, un maximum d'avantages communs pour un minimum de cotisations, c'est l'ambition partagée par nos Mutualités.

EN FAIRE TOUJOURS PLUS, demeurera notre raison d'être avec les moyens qui sont les nôtres, car le secteur mutuelliste ne cesse d'évoluer.

En 2011, le budget de l'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE, d'un montant de 25,869 milliards d'euros, subira les effets de la crise économique, sociale et politique, et les acteurs de la santé devront se contenter d'une somme de 127 millions d'euros pour financer de nouvelles initiatives urgentes et prioritaires telles que la garantie de la sécurité tarifaire, l'amélioration de l'accessibilité aux soins et le maintien de l'emploi ; ce qui nécessitera une économie de 129 millions d'euros au sein du secteur.

Il y a lieu de savoir également qu'une marge de 1,015 milliard d'euros a été dégagée de ce budget pour être affectée à la gestion globale de la SECURITE SOCIALE.

Aujourd'hui, plus que jamais, la solidarité, dans une vision d'avenir, doit demeurer le levier de notre activité.

EN FAIRE TOUJOURS PLUS dans l'art du compromis, c'est ce que nous attendons avec impatience de la part des responsables politiques occupés actuellement à négocier la réforme institutionnelle de l'ETAT.

Nous ne désirons ni vainqueurs ni vaincus, mais nous espérons que soit trouvée, dans le respect de chaque partie, la clé de financement de l'Etat fédéral et des entités fédérées, qui permettra aux citoyens que nous sommes, de voir le bout du tunnel.

C'est à la stabilité que la majorité d'entre nous aspire.

Concilier l'inconciliable, une utopie ?

L'utopie n'est pas l'irréalisable mais l'irréalisé. (Théodore MONOD)

**Comme un air de fête agrémenté déjà notre quotidien, nous vous souhaitons un Joyeux Noël, une heureuse année 2011, et surtout une bonne santé.**

En espérant encore pouvoir en faire plus pour vous !

*"En vérité, le chemin importe peu,  
la volonté d'arriver suffit à tout"*

A. CAMUS

E. DENOEL  
Président



## □ Assistance à l'étranger ou rapatriement

**EUROCROSS devient MUTAS ... un changement de nom pour un service inchangé. Votre mutualité reste toujours proche de vous !**

Lors d'un séjour à l'étranger (séjour temporaire de 3 mois maximum), vos vacances peuvent parfois se transformer en cauchemar lorsqu'une maladie, un accident voire une hospitalisation vient tout gâcher. Les assurés des Mutualités Neutres **en règle de cotisations à l'assurance complémentaire** peuvent bénéficier d'une assistance médicale à l'étranger.

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE ASSISTANCE.** En cas de maladie, d'accident et/ou hospitalisation, il est impératif de faire appel à la centrale d'alarme **MUTAS** dans les 48 heures.

Un simple coup de fil au **+32 2 272 09 00** et l'assistance médicale se mobilise.



- ASSISTANCE 24 H/24 PARTOUT DANS LE MONDE ENTIER ;
- AIDE À L'ÉTRANGER ET/OU RAPATRIEMENT.

- 1 Remboursement illimité des frais d'hospitalisation, des honoraires médicaux, des médicaments pour les pays de l'Espace Economique Européen. Pour les pays non EEE, le remboursement est de € 10.000 maximum. Il y a une franchise de € 25 par cas, cette franchise n'est cependant pas déduite en cas d'hospitalisation.
- 2 En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation). Rapatriement pour l'accompagnant avec un plafond de € 1.200.
- 3 Assistance en cas d'hospitalisation.
- 4 Envoi de médicaments non disponibles sur place.
- 5 Remboursement des frais de transport vers l'hôpital (€ 500 par cas maximum).
- 6 Conseils médicaux par une équipe de spécialistes et aussi informations administratives.
- 7 Envoi des documents nécessaires à la prise en charge des frais médicaux.
- 8 Rapatriement de la dépouille mortelle. Une indemnité unique de € 250 sera consentie pour un membre de la famille lors de son déplacement vers le lieu du décès d'un membre de la famille jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré. Frais pour l'utilisation du "Airport Mortuary" à Zaventem (max. € 300).
- 9 Intervention dans les frais de remplacement ou de réparation de prothèses (€ 250 maximum - pas d'intervention pour prothèses de l'oeil, dentaires et appareils auditifs).



**Etes - vous vraiment à l'abri ?**

## □ Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont l'ensemble des soins dispensés aux patients en phase terminale, dont la maladie fatale ne réagit plus aux thérapies curatives. Pour ces patients, la lutte contre la douleur et d'autres symptômes embarrassants, ainsi que le soutien psychologique, social et spirituel, sont d'une importance essentielle. Le but principal des soins palliatifs est d'offrir au malade et à sa famille la meilleure qualité de vie et la plus grande autonomie possibles. Dans ce sens, les soins palliatifs sont une confirmation de la vie, et la mort est considérée comme un processus normal, au cours duquel il importe que le patient puisse mourir dans les meilleures conditions possibles. Les soins palliatifs visent dès lors à améliorer la qualité de vie qui subsiste encore ; prolonger la vie ou l'abréger ne sont pas un but en soi pour les soins palliatifs.

**Toute personne en fin de vie a accès aux soins palliatifs, qu'il soit à l'hôpital, en maison de repos, au domicile.**

**A l'hôpital**, l'équipe mobile en soins palliatifs est accessible à tous les patients en fin de vie. Ces équipes pluridisciplinaires interviennent auprès du patient à la demande de l'infirmière de soins, du médecin ou de la famille. Elles ont été créées en vue d'assurer la fonction palliative, c'est-à-dire assurer la sensibilisation, les conseils, la formation et le soutien pour toutes les personnes associées aux soins palliatifs.

**Les unités résidentielles de soins palliatifs** sont des structures hospitalières avec un nombre de lits limité, disposant d'une équipe d'infirmier(e)s, de médecins et de psychologues. L'orientation vers une unité de soins palliatifs est une décision pluridisciplinaire qui est proposée par l'ensemble des acteurs de la santé qui soignent la personne malade en accord avec celle-ci et avec son entourage.

Les unités résidentielles de soins palliatifs ont notamment pour missions :

- le soulagement des symptômes pénibles;
- l'amélioration de la qualité de vie;
- l'accompagnement.

Ces unités sont ouvertes aux patients en fin de vie pour lesquels la prise en charge n'est possible ni à domicile ni dans un autre service hospitalier. Dans ces unités sont prodigués des soins médicaux et techniques relevant de

la médecine palliative, des soins infirmiers et d'accompagnement de haut niveau qui respectent l'autonomie du patient et son propre rythme. Le cadre de ces structures doit être accueillant et rappeler le plus possible l'ambiance d'une maison.

**Au domicile et en maison de repos**, le patient palliatif peut bénéficier, avec l'accord du médecin traitant, de l'intervention de l'équipe de soutien de 2<sup>ème</sup> ligne, spécialisée en soins palliatifs. Une équipe de soutien est une équipe pluridisciplinaire, spécialisée en soins palliatifs. Elle intervient au domicile du patient, en seconde ligne. Elle suggère des pistes quant à la gestion de la douleur et à la qualité de vie, et peut apporter un soutien psychologique au patient, à son entourage et aux soignants.

### Les aides financières

**L'assurance soins de santé intervient via un forfait pour les médicaments, le matériel de soins et les auxiliaires pour les patients palliatifs à domicile.**

Le médecin de famille, en concertation avec le patient et sa famille, examine si son patient remplit les conditions pour être considéré comme un « patient palliatif », à savoir :

1. Il souffre d'une ou plusieurs affections irréversibles;
2. L'évolution est défavorable, avec une détérioration sévère généralisée de sa situation physique/psychique;



3. Les interventions thérapeutiques et la thérapie revalidante n'influencent plus cette évolution défavorable;
4. Le pronostic de(s) l'affection(s) est mauvais et le décès est attendu dans un délai assez bref (espérance de vie de plus de 24 heures et de moins de trois mois);
5. Il a des besoins physiques, psychiques, sociaux et spirituels importants nécessitant un engagement soutenu et long; le cas échéant, il est fait appel à des intervenants possédant une qualification spécifique et à des moyens techniques appropriés;
6. Son intention est de mourir à domicile.

**Après avis du médecin conseil, un forfait fixé de 594,79 EUR est octroyé au patient.**

De plus, les patients qui bénéficient du statut palliatif reçoivent aussi une dispense du ticket modérateur (quote-part personnelle) :

- pour les visites du médecin généraliste;
- pour certaines prestations dans le secteur des soins à domicile ;
- et pour certaines prestations de kinésithérapie.

### Bon à savoir

Pour accompagner un proche en fin de vie, les proches peuvent bénéficier de différents congés spécifiques.

#### ■ Le congé palliatif

Pour accompagner une personne malade en fin de vie, membre ou non de votre famille, il est possible de suspendre totalement ou partiellement votre activité professionnelle pendant 1 mois tout en percevant une allocation.

#### ■ L'allocation palliative pour travailleurs indépendants

Une allocation est consentie au travailleur indépendant qui cesse temporairement son activité pour donner des soins palliatifs à un enfant ou à son partenaire.

#### ■ Le congé pour assistance médicale

Pour assister un membre de la famille (jusqu'au 2<sup>e</sup> degré) gravement malade, le proche peut bénéficier d'une interruption de carrière (partielle ou totale) dans le cadre d'un congé pour assistance médicale tout en percevant une allocation.

Plus d'infos sur les soins palliatifs : [www.soinspalliatifs.be](http://www.soinspalliatifs.be)

PW

## □ Indexation : plafonds des revenus

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le plafond du montant annuel des revenus des bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance a été adapté à l'indice des prix à la consommation et à l'évolution du bien-être. Il est fixé à **15.364,99 euros** pour le titulaire augmenté de **2.844,47 euros** par personne à charge (revenus bruts annuels).

Le plafond des revenus annuels, à ne pas atteindre par les résidents pour bénéficier d'une réduction de la cotisation personnelle est de **31.437,01 euros** pour le titulaire augmenté de **2.844,47 euros** par

personne à charge. Ne peut plus être considérée comme personne à charge, la personne qui dispose d'un revenu, pension, rente, allocation ou indemnité, dont le montant global brut est supérieur à un montant trimestriel fixé à **2.191,85 euros**.

PW



## □ □ Adaptation des indemnités à l'indice santé



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, tant le secteur du régime général que le secteur du régime des indépendants ont vu leurs indemnités versées en cas d'incapacité de travail, valorisées à l'indice santé. De plus, nous signalons une augmentation de 2% (minima exclus) des indemnités des titulaires dont l'incapacité de travail a débuté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au plus tard le

31 décembre 2004 (récurrence des 6 ans d'incapacité).

Le tableau complet des indemnités est consultable sur le site de l'INAMI à l'adresse :

<http://www.inami.be/citizen/fr/allowances/amounts/history/20100901/pdf/allowances100901.pdf>.

PW

## □ □ □ Dates de paiement des indemnités

Les indemnités d'invalidité des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants ainsi que les indemnités d'incapacité primaire des travailleurs indépendants sont payables au plus tôt l'antépénultième jour ouvrable du mois pour le mois en cours.

Conformément à ces dispositions légales, le calendrier de la mise en paiement des indemnités précitées pour l'année 2011 a été fixé comme suit :



**27 janvier 2011**  
**24 février 2011**  
**29 mars 2011**  
**27 avril 2011**  
**27 mai 2011**  
**28 juin 2011**

**27 juillet 2011**  
**29 août 2011**  
**28 septembre 2011**  
**27 octobre 2011**  
**28 novembre 2011**  
**20 décembre 2011**

PW

## □ □ □ □ Densitométrie osseuse



Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, les conditions de remboursement de la densitométrie osseuse ont été assouplies.

Au cours de cet examen, un faisceau étroit de rayons X permet de faire des images de la colonne vertébrale et de la hanche, afin de mesurer la densité osseuse ainsi que le degré d'éventuelle décalcification (ostéoporose). Cet examen est nécessaire pour pouvoir obtenir le remboursement des médicaments contre la décalcification osseuse après une demande introduite auprès du médecin-conseil.

### Conditions de remboursement :

- Femmes de plus de 65 ans avec antécédents familiaux d'ostéoporose (= fracture de la hanche chez un membre de la famille au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré) ;
- Hommes et femmes, quel que soit leur âge si certains facteurs ou certaines affections de risque sont réelles.

**Renouvellement** tous les 5 ans (sous les mêmes règles d'application).

Dr Duyck

## □ Notre Assurance complémentaire 2011 ... toujours plus ... toujours mieux !



Conscients que l'assurance obligatoire a ses limites, nous, les Mutualités Neutres, offrons une assurance complémentaire performante. Notre souci : diminuer vos dépenses en matière de soins médicaux et épargner votre capital santé. Les interventions peuvent légèrement varier selon les régions mais nous veillons à maintenir un socle commun dont vous trouverez un aperçu ci-après.

■ **Affiliation à un club sportif : €30** maximum par an pour tous quel que soit l'âge.

■ **Optique (montures, verres et lentilles) : €50** tous les 2 ans pour les moins de 18 ans et tous les 4 ans pour les 18 ans et plus. Intervention laser : **€125** par œil.

■ **Homéopathie : €75** par an.  
■ **Phytothérapie : €50** par an.  
■ **Médecines parallèles : €50** par an (**€10** par visite).

■ **Traitements orthodontiques : jusqu'à €750** si l'accord du Médecin Conseil est donné avant l'âge de 15 ans. Dans le cas contraire, **€150** après 6 mois de traitement.

■ **Garde d'enfants malades : pour les enfants jusqu'à 12 ans**, centrale d'alarme 0800 62056.

■ **Naissance : €350.**

■ **Pédiatrie** : prise en charge des tickets modérateurs légaux (quote-part personnelle) des soins ambulatoires prodigués aux enfants, depuis la naissance jusqu'au jour du septième anniversaire (consultations et visites médicales, soins dentaires et infirmiers, kinésithérapie).

■ **Vaccins : €35** par an.

■ **Contraception : €40** par an (pilule contraceptive, anneau vaginal, injection, patch contraceptif) et **€120** tous les 3 ans (stérilet et implant).

■ **Gynécologie : €50** par grossesse (consultations du gynécologue).

■ **Psychologie : €20** (bilan psychologique) et **€10** par séance du suivi psychologique avec un maximum de 6 séances.

■ **Jeunesse : €75** par an, enfants de 3 à 18 ans, fréquentant les classes vertes, de neige, de mer et d'éveil, des stages sportifs, culturels, linguistiques ou informatiques, des camps de mouvement de jeunesse et des activités de plaine de jeux. **€250** en faveur des handicapés.

■ **Logopédie : €375** par an, **€225** en cas d'intervention de l'assurance obligatoire.

**Ce qui précède a une valeur informative. Les avantages sont accordés suivant des statuts précis et sous réserve d'acceptation par l'Office de Contrôle des Mutuelles. Toutes les conditions sont disponibles sur les sites Internet de chaque Mutualité Neutre ou en consultant les dépliants mis à votre disposition dans les guichets.**

PW





## □ Une approche douce et efficace pour votre bien-être

### Le travail sur les fascias

Le mot « fascia », issu du latin, signifie bandelette

**Les fascias sont des tissus souples et élastiques** qui recouvrent, à la manière d'une seconde peau, toutes les parties du corps (organes, nerfs, veines, artères, muscles, tendons, os, ...). Ils compartimentent et relient entre elles toutes les structures du corps, formant un réseau continu, un peu comme le ferait un filet bien ajusté !

Ces interdépendances entre tous les composants, expliquent **qu'un traumatisme subi à un endroit du corps peut avoir des répercussions à d'autres endroits.**

C'est pour ces raisons que, lors d'une séance, il est important de s'adresser au corps entier.

Les fascias sont des tissus très réactifs qui peuvent conserver en mémoire pendant des années les chocs et les stress subis. Ils sont sensibles à toutes les perturbations telles que choc physique ou psychologique, intervention chirurgicale, atteinte virale, tension psychologique, ou tout autre traumatisme.

**Leur consistance souple, élastique et fluide, peut se rigidifier, se durcir et se tendre.**

Cette transformation, au fil du temps, crée des nœuds ou des blocages qui perturbent le rythme et le fonctionnement des structures qu'ils recouvrent.

De là se déclenchent alors des symptômes divers tels que douleurs musculaires ou tendineuses, dysfonctionnements viscéraux, perturbations du sommeil, sensation de mal-être .....

**Lors des séances, il est donc judicieux d'utiliser un toucher doux et des gestes lents, car un corps agressé ne se livre pas !**

Le toucher sert à percevoir les rythmes, tant les immobilités que les mobilités, les blocages, les tensions et les densités.

Il permet d'agir sur ce qui est perçu, en suivant le mouvement et en réinstallant les rythmes.

**Il invite les tissus à se détendre et à retrouver leur mobilité naturelle,** agissant ainsi sur les os, les muscles, les nerfs, les tendons, les organes (estomac, foie, rein, cœur, poumon...)

Les mains sont posées sur des zones bien précises du corps, en lien avec l'anatomie des couches fasciales.



Durant la séance, le calme et le silence permettent au thérapeute ainsi qu'au bénéficiaire **d'être à l'écoute** et de percevoir ce mouvement lent et organisé qui anime toutes les structures du corps.

**C'est un vrai moment de détente !**

L'amélioration des symptômes est très souvent constatée dès la première séance.

**Cette approche est particulièrement indiquée dans les cas tels :**

- douleurs des membres et de la colonne vertébrale (sciatique, lumbago, torticolis, névralgies, épaules douloureuses, tendinites, fibromyalgie ...)
- accompagnement de la grossesse
- maux de tête, certains types de vertiges
- troubles viscéraux (gastrite, constipation, colon irritable, ...)
- fatigue, anxiété, trouble du sommeil, déprime....
- pathologies du nouveau-né et de l'enfant : reflux gastro-oesophagien, perturbation du sommeil, coliques, accompagnement des traitements d'orthodontie, ...

Fabienne Legrand, Ostéopathe D.O.

## □ Le ski en sécurité

### Bien avant le départ :

Si nous ne pratiquons pas un sport régulièrement, il convient de nous préparer 2 mois avant le départ. L'entorse du genou est surtout féminine, le traumatisme crânien est surtout pour les enfants (casque préconisé jusqu'à 12 ans).

Oublions l'ascenseur, en voiture, garons nous au moins à 500 m de l'endroit où nous nous rendons, nageons, si possible avec des palmes, elles favorisent la musculature des cuisses.

Faisons du vélo avec un casque, en plus c'est excellent pour le contrôle, la vigilance et la mémoire topographique.

Pour l'équilibre, rien ne vaut la danse. Si nous ne pouvons pas faire tout cela, faisons au moins un quart d'heure de gym par jour, avec une bonne dose de flexions sur les jambes, dos à plat contre un mur. Plus une demi-heure de marche à pied (cette dernière, c'est 365 jours par an !).

### L'équipement :

Nos vêtements doivent être ni trop chauds ni trop froids, ni trop serrés, ni trop amples, idem pour les gants. Un gros pull en laine est préférable à plusieurs pulls synthétiques, préférons le collant seul aux multiples paires de chaussettes.

Les lunettes de soleil doivent être de catégories 3 ou 4, cette dernière est interdite pour la conduite automobile. Elles doivent être enveloppantes, les lunettes à la John Lennon ne servent à rien. À 2.000 M, les UV sont 20 % plus puissants qu'au niveau de la mer et la neige en réfléchit plus de 80 %, même par ciel voilé. N'oublions pas une bonne crème solaire et un stick pour les lèvres, à appliquer au moins toutes les 2 heures.

Sous le casque de l'enfant, la cagoule est mieux que le bonnet.

Le matériel doit être adapté à nos besoins, à notre morphologie et à nos compétences. Faisons régler nos fixations par un professionnel, presque la moitié des accidents de ski sont dus à un mauvais réglage. Si le réglage est obligatoire chaque année pour les enfants : il est fonction du poids du skieur, il est évident qu'il l'est aussi pour nous, même si notre poids est stable.



### Après la douche matinale :

Le froid fait perdre beaucoup de calories, le changement d'air plus l'altitude, l'effort physique intense, font que nous devons très bien petit-déjeuner : Jus de fruits, sucres lents et des fruits secs doivent en faire partie. L'air est sec, nous nous déshydratons plus vite, ayons toujours de l'eau à portée de mains et buvons même sans soif. Le vin chaud est à boire avec modération si nous souhaitons un beau planté de bâtons. L'échauffement est obligatoire avant de s'élancer. Chaque jour, nous devons lire ou nous renseigner sur les conditions météo et l'état des pistes. L'avalanche idéale est sur une pente raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée. Malheureusement, elle est aussi partout ailleurs, en fonction des écarts de température, du poids du manteau neigeux, du vent, du poids du skieur, etc.

### C'est parti mon Killy :

- Dès votre arrivée, demandons le plan du domaine skiable, emportons-le sur les pistes.
- Prenons connaissance de l'état d'ouverture des pistes ainsi que du bulletin météo affiché chaque jour à la station.
- Soyons attentif aux signes de fatigues de notre organisme.
- Respectons le balisage des pistes. Très grande vigilance sur le hors piste à ne pratiquer qu'avec un guide de haute montagne ou un moniteur de ski.
- Avant de partir, renseignons-nous des horaires de fermetures des remontées mécaniques.
- Contrôlons notre vitesse. Respectons les consignes de sécurité et de priorité (la priorité est toujours au skieur qui est situé en dessous de nous). Ne nous arrêtons pas

n'importe où, ne gênons pas les autres et restons toujours visibles. Partageons les pistes et respectons les autres.

- Avant de nous lancer, vérifions bien que nous sommes assurés, les secours ne sont pas gratuits !

**Le ski de fond est un sport complet, praticable à tout âge sauf avis médical, il est excellent pour le cœur, les poumons, les articulations, les ligaments, les tendons et les muscles, même ceux des bras grâce à la poussée sur les bâtons. Il favorise l'équilibre, l'adresse et la souplesse. L'effort est régulier, nous pouvons nous arrêter à notre guise, les pistes sont rarement à plus de 1.500 M. Les chutes et les chocs sont rarement graves, le contact permanent avec la neige est meilleur pour notre colonne vertébrale que les trépidations du ski alpin.**

**Nous ne devons jamais être essouffés, nous devons être en mesure de parler en permanence sans haleter, sinon ralentissons ! Préparons-nous, bien sûr, un mois avant de partir, de la même façon que pour le ski alpin.**



## □ Service d'ergothérapie à domicile

L'ergothérapeute est un paramédical qui s'occupe des personnes présentant un dysfonctionnement (permanent ou temporaire) physique, psychique et/ou social en vue de leur permettre de recouvrer, d'acquérir ou de conserver un fonctionnement optimal dans leur vie personnelle, professionnelle ou la sphère des loisirs, par l'utilisation d'activités concrètes s'y rapportant, et en tenant compte de leurs potentialités et des contraintes de leur environnement.

Le rôle de l'ergothérapeute est de proposer des aménagements et/ou des adaptations du domicile aux personnes présentant un handicap ou en perte d'indépendance. L'objectif principal est de permettre aux personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile.



Sur le terrain, l'ergothérapeute écoute, observe, conseille et propose des aides techniques, des aménagements et/ou des adaptations du lieu de vie de la personne en fonction de ses capacités, de ses besoins et de l'évolution de la maladie/handicap. Il y a

aussi une collaboration avec l'entourage de la personne afin de répondre au mieux aux attentes.



Mélanie Goose, Ergothérapeute.

## A L'ATTENTION DES SENIORS ACTIFS....

**Cette année, nous avons le plaisir d'inviter les seniors actifs (plus de 50 ans) à la présentation de nos voyages et excursions 2011 à notre centre de vacances du Mont des Pins à Bomal**



**Le mardi 21 décembre 2010 à partir de 14h30.**

**Nous vous offrons la possibilité de vous y rendre en car au départ de Verviers à 13h30.**

**Pour ce faire l'inscription est obligatoire.**

Je soussigné : ..... participera à la présentation à Bomal.

Je serais accompagné de ..... personne(s).

Je désire bénéficier du transport gratuit en car :

oui  non

A retourner au Secrétariat de Mutualia Place Verte 41 à 4800 Verviers avant le 15 décembre 2010.



## ☐ **Tourisme**

### ■ **LES MERVEILLES DE L'ANDALOUSIE**

*En collaboration avec BT tours*



**Grenade, Cordoue, Séville, Cadix,  
Gibraltar**  
**Entrée aux principaux monuments com-  
prise dont l'Alcazar à Séville**

**Circuit de 8 jours en pension complète**  
**Départs le 27/02 au 06/03, 05 au  
12/03 ou 19 au 26/03/2011. D'autres  
dates possibles.**

Ce qui est compris :

- Transfert entre votre domicile et l'aéroport inclus = service plus
- Vols Bruxelles/Malaga avec Brussels Airlines
- Circuit complet en autocar climatisé
- Hébergement en hôtels 3 ou 4\* en chambre double
- Pension complète et la boisson incluse au cours des repas
- L'entrée à l'Alhambra à Grenade, à la mosquée de Cordoue, à la cathédrale et à l'Alcazar à Séville
- Les services d'un guide accompagnateur francophone durant tout le circuit.

Pour plus de détails, la brochure est disponible à l'agence.

### ■ **A NE PAS MANQUER A DISNEY PARIS**

- **Séjour gratuit pour les moins  
de 12 ans pour les arrivées  
du 1<sup>er</sup> janvier au 05 avril 2011  
inclus**
- **Pour une arrivée le dimanche,  
bénéficiez d'une réduction de  
15 % sur le prix de votre forfait.**

Pour plus de renseignements nous consulter svp.



### ■ **SPECIAL PRAGUE TOP CHRONO**

*En collaboration avec Généraltour*

**Vieille ville avec la Tour poudrière, Notre-Dame-du  
Tyn, Josefov le quartier juif, la colline du château,  
la Mala Strana ...**



**4 jours en demi-pension**  
**Départs le 10/02-24/02- 10/03- 24/03  
14/04 et 21/04/2011.**  
**Prix par personne 189 €.**

Ce qui est compris :

- Voyage en autocar grand luxe
- Accompagnement de qualité
- Demi pension en hôtel 4 étoiles



### ■ **CROISIERE ROMANTIQUE III**

*En collaboration avec COSTA et BT Tours*  
**10 jours à bord du Costa Favolosa**



**Venise, Bari, Kataklon, Olympie, Izmir, Istanbul, Dubrovnik**  
**Départ : 12 au 21 novembre 2011**  
**Prix par personne 995 € en cabine intérieure.**

Ce qui est compris :

- Trajet aller et retour de votre région en autocar jusqu'au port de Venise
- Cocktail de bienvenue du Commandant
- Logement 7 nuits à bord du navire Costa Favolosa en cabine double
- Pension complète vins et eaux aux repas du dîner j2 au petit déjeuner du j9
- Quatre concerts en exclusivité dont Herbert Léonard – François Feldman – Nicoletta – Claude Barzotti – Franck Olivier – Shake – Les Sunlights.
- Le pourboire au personnel de bord



## **NEUTRAWORLD ASBL**

**HEURES D'OUVERTURE : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 09h30 à 12h30**

Pour plus de détails et conditions sur toutes nos offres, nous consulter.

Les propositions sont sous réserve de disponibilité et sur base d'une chambre double.

**NeutraWorld Tourisme, le partenaire de vos vacances.**

**Tél. 087 /30.80.99**

**Email : jnix@mutualia.be**

*Licence B2098*

# Nous en faisons toujours plus pour votre bien-être santé. Le handicap vous concerne aussi!



Vous êtes malencontreusement victime d'une chute et vous avez besoin de béquilles.

Vous éprouvez des difficultés pour vous déplacer et vous avez besoin d'un cadre de marche ou d'une voiturette.

Vous êtes hospitalisé et pour votre retour à domicile, vous avez besoin d'un lit électrique avec matelas et potence.

Vous souffrez de problèmes respiratoires et vous avez besoin d'un aérosol.

Vous venez d'accoucher et vous avez besoin d'un tire-lait et d'un pèse-bébé.

Vous souhaitez continuer à vivre à domicile en toute sécurité et vous avez besoin d'être relié à une centrale d'alarme 24h sur 24.

Dès le 3 janvier 2011 !

VIVAMUT sera à vos côtés pour vous conseiller et vous aider à répondre à vos besoins grâce à ses services de prêt de matériel et de biotélévigilance.

**VIVAMUT : UN RESEAU DE PRÊT DE MATERIEL  
ET DE BIOTELEVIGILANCE DES LE 3 JANVIER 2011**



- ouvert à tous les membres affiliés ou non, à la Mutualité Neutre
- accessible aux heures d'ouverture dans tous les sièges régionaux de la Mutualité Neutre quelle que soit la mutualité auprès de laquelle vous êtes inscrit :
  - **Mutualia**  
Place Verte, 41 – 4800 Verviers  
T. 032(0)87 31 34 45
  - **Mutualité Neutre de la Santé**  
Rue de Chestret, 4-6 – 4000 Liège  
T. 032(0)4 254 58 11
  - **Munalux**  
Rue des Dames Blanches, 24 – 5000 Namur  
T. 032(0)250 760
  - **Mutualité Neutre**  
Avenue de Tervueren, 68-70 – 1040 Bruxelles  
T. 032(0)2 733 97 40
  - **Mutualité Neutre du Hainaut**  
Avenue de Waterloo, 23 – 6000 Charleroi  
T. 032(0)71 20 52 11
- possibilité de livraison du matériel lourd à domicile
- une brochure reprenant :
  - les spécificités du matériel médical et paramédical
  - les conditions de location et d'achat
  - les formalités à remplir pour être relié à notre système de biotélévigilance est à votre disposition au siège régional de votre mutualité et dans ses agences.

Nous présentons au verso la liste du matériel médical et paramédical que vous pourrez trouver dans les centres régionaux de VIVAMUT.

## TARIFICATION VIVAMUT APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 EN EUROS

LIBELLÉ <small>(en jaune, uniquement à la vente)</small>	PRIX DE VENTE MEMBRE	PRIX VENTE NON MEMBRE	PRIX LOCATION MEMBRE/JOUR	PRIX LOCATION MEMBRE/MOIS	PRIX LOCATION NON MEMBRE/JOUR	PRIX LOCATION NON MEMBRE/MOIS
<b>LITS &amp; ACCESSOIRES</b>						
LIT ELECTRIQUE HAYDN + BARRIERE + POTENCE	1 200,00	1 340,00	0,80	24,00	1,60	48
MATELAS CLINIQUE MORFEA 199x89x14,5 + HOUSSE INT. PU	140,00	155,00	0,09	2,80	0,19	5,6
MATELAS VISCO-ELASTIC W3006	219,00	244,00	0,15	4,38	0,29	8,76
OREILLER VISCO ELASTIQUE	45,00	50,00				
OREILLER PLAT 60X60	28,50	31,84				
HOUSSE PROTEGE MATELAS PVC 1 PERS 90X195X15 REF 211	12,90	15,00				
LEVE PERSONNE LIFTY 3 + sangle std	960,00	1 069,00	0,64	19,20	1,28	38,4
PERROQUET SUR PIED 835.001	120,90	180,00	0,08	2,50	0,17	5
BARRIERE DE LIT CHROME UNIVERSELLE /2	137,00	152,00	0,09	2,74	0,18	5,48
TABLE DE LIT HETRE PLATEAU/BRAS INCL. TH W0300 001 001	65,00	75,00	0,08	2,50	0,17	5
SOULÈVE COUVERTURE ARC DE CERCLE LA PIECE 865	12,40	13,80				
DOSSIER DE LIT AVEC APPUI - NUQUE REF 305301	22,00	30,00	0,08	2,50	0,17	5
PORTE SERUM 2 CROCHETS	52,50	60,00	0,08	2,50	0,17	5
<b>AIDES EN CAS D'ESCARRES</b>						
MATELAS (surmatelas) ALTERNATING OASIS 2000 + c COMPR	115,00	150,00	0,17	5,00	0,33	10
MATELAS ALTERNATING ECO BLEU/VERT REMPLACE BULA	39,00	45,00	0,08	2,50	0,17	5
COMPRESSEUR OASIS 2000	84,00	100,00	0,09	2,80	0,19	5,6
MATELAS ALTERNATING EXCEL 5000 + COMPRESSEUR	610,45	770,00	0,68	20,35	1,36	40,7
MATELAS ALTERNATING NEOPRO 8000 STADE 4	1 735,62	3 598,00	1,93	57,85	3,86	115,7
MATELAS + POMPE REPOSE	181,50	195,00	0,20	6,05	0,40	12,1
COUSSIN + POMPE REPOSE	95,00	105,00	0,12	3,50	0,23	7
PROTEGE-TALON SYNTHETIQUE LA PIECE	9,55	11,00				
PROTEGE-TALON MOUTON MEDICLANA LA PIECE	36,97	40,00				
COUSSIN A EAU 62 X 72 FAUTEUIL/ LIT / 1 REF 17375100	32,30	35,00				
COUSSIN A AIR ROND LA PIECE	14,50	17,00				
<b>SANITAIRE</b>						
CHAISE DE DOUCHE ECO BE	111,47	122,43				
CHAISE DE DOUCHE CLEAN ETAC	502,91	565,00				
CHAISE PERCEE V1214540 BLEUE THU.	79,35	120,00				
SEAU PLASTIQUE GRIS CHAISE PERCEE REF 21500200	5,35	6,00				
REHAUSSEUR WC 13 CM GO 669.001	29,50	35,00				
REHAUSSEUR WC 15 CM GO 669.002	29,50	35,00				
REHAUSSEUR WC SOUPLE TH.W1550	56,00	62,00				
GANT LATEX POUFRE 7 MEDIUM /100 PEHA SOFT 942151	4,85	5,50				
GANT VINYL POUFRE 7-8 MEDIUM / 100 PEHA SOFT 9421754	4,85	5,50				
SIEGE DE BAIN	40,00	45,00				
PLANCHE DE BAIN	46,61	50,00				
LIFT DE BAIN	820,00	925,00	0,55	16,40	1,09	32,8
PANNE PLASTIC	6,17	8,00				
URINAL HOMME	5,00	7,00				
URINAL FEMME	6,75	8,00				
<b>AIDE RESPIRATOIRE</b>						
AEROSOL ECO STAR	75,00	115,00	0,08	2,50	0,17	5
ASPIRATEUR TRACHEAL MINI ASPIRATOR FLAEM PIECE	141,50	158,00	0,10	3,00	0,20	6
ASPIRATEUR TRACHEAL FLAEM SUCTION PRO 1 POMPE	411,00	460,00	0,28	8,50	0,57	17
NEBULISEUR AEROSOL SIDESTREAM ADULT KIT	4,65	5,00				
CHAMBRE VORTEX + MASQUE ADULTE	33,00	35,00				
CHAMBRE VORTEX + MASQUE ENFANT JAUNE 0-2 ANS	31,90	34,00				
CHAMBRE VORTEX + MASQUE ENFANT ORANGE + 2ANS	31,90	34,00				
<b>AIDE A LA MARCHÉ</b>						
CANNE BEQUILLE G.MEDI W2016002006 LA PIECE	7,35	10,00				
CANNE ANATOMIQUE ALUMINIUM DROITE W2110 PIECE	14,50	17,00				
CANNE ANATOMIQUE ALUMINIUM GAUCHE W2111 PIECE	14,50	17,00				
CANNE PLIABLE	13,00	16,00				
CANNE QUADRIPODE	26,12	30,00	0,08	2,50	0,17	5
CADRE DE MARCHÉ ALU FIXE pied réglables LA PIECE	69,50	100,00	0,08	2,50	0,17	5
CADRE DE MARCHÉ ROLLATOR AVEC SIEGE	89,50	161,00	0,08	2,50	0,17	5
CADRE DE MARCHÉ ROLLATOR 4 ROUES	99,50	175,00	0,08	2,50	0,17	5
VOITURETTE MEYRA 3600 PROPULSION 45 CM	275,60	712,00	0,42	12,50	0,83	25
VOITURETTE ASTRA 3600 PROPULSION 43 CM	275,60	712,00	0,42	12,50	0,83	25
VOITURETTE ASTRA 3600 PROPULSION 37 CM	275,60	712,00	0,42	12,50	0,83	25
REPOSE JAMBE MEYRA SERVICE / LA PAIRE	160,50	170,00	0,08	2,50	0,17	5
<b>CONFORT</b>						
LUNETTE DE LUMINOTHERAPIE	282,94	320,00	0,42	12,50	1,75	25
FAUTEUIL RELEVEUR SIMILI CUIR VERT	788,62	1 222,00	0,88	26,29	0,20	52,58
TENSIOMETRE TENSOVAL POIGNET	78,00	86,00	0,10	3,00	0,20	6
TENSIOMETRE TENSOVAL AU BRAS - DUO 22-32CM REF.900 205/1	89,00	100,00	0,10	3,00	0,00	6
TIGETTES GLYCEMIE CARE SENS / 50	25,32	30,00				
LECTEUR GLYCEMIE CARE SENS II	25,00	28,00				
LANCETTE CARE SENS II /50	3,80	5,00				
THERMOMETRE AURICULAIRE	36,91	40,00				
BALANCE + IMPEDANCEMETRE	70,00	95,00	0,08	2,50	0,17	5
<b>AIDE POUR LA MÈRE ET L'ENFANT</b>						
PESE BEBE SECA DIGITAL 354	135,00	150,00	0,17	5,00	0,33	10
TIRE LAIT MINI ASPIRATOR FLAEM LA PIECE	141,50	158,00	0,17	5,00	0,33	10
EMBOUT P/TIRE LAIT SK1	12,80	15,00				
COUSSIN DE POSITIONNEMENT AVEC HOUSSE	62,00	65,00				
<b>FITNESS</b>						
VELO TUNTURI BREMSHEY CARDIO AMBITION	249,00	304,00	0,42	12,50	0,83	25
PEDALIER ADVYS AA9058	34,08	43,00	0,08	2,50	0,17	5



vivamut

TARIFICATION VIVAMUT

DOSSIER VIVAMUT

## Responsabilité médicale : Le Fonds des accidents médicaux



La loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant des soins de santé a été publiée au Moniteur belge.

L'objectif du législateur est de permettre une indemnisation plus aisée de la victime d'un accident médical.

Elle ne sera applicable qu'aux accidents médicaux postérieurs au 2 avril 2010, date de la publication de cette loi au Moniteur belge.

Le Service **MUJA** assiste les affiliés des Mutualités Neutres dans les litiges relatifs à la responsabilité médicale. Cette mission sera également étendue aux procédures devant le Fonds des accidents médicaux.

NB

Pour ce faire, la loi crée un Fonds d'indemnisation qui sera amené à rendre des avis sur les dommages résultant de soins de santé dont les patients s'estiment victime et à les indemniser mais dans certaines conditions spécifiques. En dehors de ces conditions ou, si les parties refusent l'intervention du Fonds, ses avis ou ses propositions, l'indemnisation se fera par recours au droit commun de la responsabilité.

La mission du Fonds des accidents médicaux est double :

1. D'une part, le Fonds interviendra lorsque le dommage trouve son origine dans un accident médical qui n'est pas causé par la faute d'un prestataire de soins – accident médical **sans responsabilité**.

Pour que la victime puisse être indemnisée, des conditions strictes doivent être respectées : le dommage ne doit pas engager la responsabilité du prestataire de soins, il ne peut résulter de l'état du patient et doit présenter un caractère anormal. Il doit également présenter une certaine gravité. Ce qui sera le cas si l'une des conditions suivantes est remplie :

- le patient est atteint d'une invalidité permanente d'au moins 25 %;
- le patient est en incapacité de travail durant au moins 6 mois;
- le patient est décédé des suites de l'accident médical;
- le dommage cause des troubles particulièrement graves (y compris d'ordre économique) dans les conditions d'existence du patient.

2. D'autre part, il permettra une indemnisation plus rapide de la victime lorsque le dommage trouve sa cause dans un **acte engageant la responsabilité** d'un prestataire de soins. Le Fonds indemniser la victime dans un premier temps et se retournera ensuite contre le prestataire de soins et son assureur pour obtenir le remboursement des sommes avancées à la victime.

Cette loi ne s'applique pas au dommage qui trouve son origine dans une intervention de chirurgie esthétique non remboursable par l'assurance obligatoire soins de santé ou résultant d'une expérimentation sur la personne humaine.



## □ Le Maximum à facturer (MAF)

**Le MAF réduit le coût des frais médicaux pour de nombreux ménages.**

**Un nombre important de personnes bénéficiant du « MAF Malades chroniques » instauré en 2009.**

### ■ Qu'est-ce que le MAF ?

Le MAF est une importante mesure d'accessibilité financière qui offre à chaque ménage la garantie qu'elle ne devra pas dépenser plus qu'un montant déterminé (plafond) pour ses soins de santé. Le montant maximum diffère en fonction de la situation sociale du ménage et en fonction de ses revenus.

Si les frais médicaux atteignent ce montant maximum au cours de l'année MAF, les membres du ménage sont entièrement remboursés du reste des frais médicaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la mesure « MAF Malades chroniques » est d'application. Ceci implique que le plafond maximal est diminué de 100 euros pour les ménages dont un des membres souffre d'une maladie chronique. Le MAF s'applique alors plus rapidement, ce qui constitue une protection supplémentaire du ménage.

Une année MAF ne peut être clôturée que 2 ans après l'année calendaire concernée parce que les attestations de soins donnés peuvent encore être introduites jusqu'à 2 ans après la prestation.

*Exemple :* les compteurs de tickets modérateurs pour l'année MAF 2007 ont été clôturés le 31 décembre 2009 ; ceux de l'année MAF 2008 ne le seront que le 31 décembre 2010.

On peut constater une augmentation entre 2007 et 2009 :

- bénéficiaires : + 12,38% ;
- ménages : + 15,35%.



Au 31 décembre 2009, on comptait 1.053.807 bénéficiaires MAF (573.695 ménages) et 416.200 MAF malades chroniques (245.037 ménages).

### ■ Quels frais entrent en ligne de compte pour le MAF ?

Les frais suivants sont pris en considération :

- ticket modérateur pour les prestations des médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers et autres dispensateurs de soins ;
- ticket modérateur pour les médicaments des catégories A, B et C et pour les préparations magistrales (médicaments que les pharmaciens font eux-mêmes) ;
- ticket modérateur pour les prestations techniques (par exemple, opérations, radiographies, examens de laboratoire, tests techniques, etc.) ;
- quote-part personnelle dans le prix d'une journée d'hospitalisation dans un hôpital général (entièrement) et dans un hôpital psychiatrique (seulement les 365 premiers jours) ;
- quote-part personnelle forfaitaire pour les médicaments en cas d'hospitalisation ;
- alimentation entérale par sonde ou stoma pour les jeunes de moins de 19 ans ;
- matériel endoscopique et de viscérosynthèse ;
- marges de délivrance et de sécurité pour implants.

Sources : Communiqué de presse de l'INAMI

## □ □ Campagne de sensibilisation sur le thème de l'imagerie médicale



**Les chiffres d'exposition aux rayons ionisants sont beaucoup plus élevés en Belgique que dans les pays voisins. Des lignes directrices sur le bon usage des examens d'imagerie médicale viennent d'être actualisées et validées par les professionnels de la santé.**

Une brochure que l'INAMI destine aux médecins met le focus sur certains examens aux indications particulièrement réduites. Appliquer les quelques recommandations (non exhaustives) de cette brochure contribuerait :

- à diminuer de 25 % au moins l'exposition aux rayons ionisants liés à l'imagerie diagnostique ;
- à dégager 30 millions d'euros par an qui pourraient ainsi être utilisés de manière plus judicieuse.

Cette brochure s'inscrit dans une **vaste campagne de sensibilisation** relative à l'imagerie médicale. Cette campagne - qui deviendra récurrente - prévoit aussi :

- une **sensibilisation des patients et du grand public** ;
- une **large publicité du Service public fédéral Santé publique sur le bon usage des examens d'imagerie médicale** : les professionnels de la santé ont actualisé et validé les lignes directrices. Elles seront en ligne sur le site du SPF Santé publique ([www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be)) mises à jour régulièrement ;
- une **information personnalisée à l'attention de chaque professionnel de la santé**, basée sur sa pratique individuelle ;
- des **propositions pour intégrer un module spécifique aux logiciels médicaux**. Ce module faciliterait la transmission électronique des résultats d'examen vers et à partir du dossier médical global, afin d'éviter la redondance d'examens.

Sources : Communiqué de presse de l'INAMI

# Profitez de nos domaines de vacances en hiver...



Le bon air en toute tranquillité...

Mont-des-Dunes

Kinderlaan 47 - 8670 Oostduinkerke  
Tél. 058/23.40.52  
montdesdunes@unmn.be

[www.montdesdunes.be](http://www.montdesdunes.be)

## Shopping de Noël à Nieuport

-10% de réduction sur le prix de la chambre

Du 17 au 19 décembre  
Les joies du shopping à Nieuport.

€62,64 par personne.

## Réveillon St-Sylvestre

Formule all-in

Du 31 décembre au 1 janvier  
Buffet festif à volonté, boissons comprises!

€122,8 par personne.



Agréable ambiance dans les rues commerçantes...

Neutralia

Kapucijnenstraat 36 - 8400 Ostende  
Tél. 059/70.66.99  
neutralia@unmn.be

[www.neutralia.be](http://www.neutralia.be)

## Ostende, ville de Noël

Formule demi-pension

Du 23 au 25 décembre  
Divines gâteries gastronomiques.  
Découvrez le marché de Noël et la patinoire géante.

€150,56 par personne.

## Romantisme et drolotements

Promotion chambre & petit-déjeuner

Du 11 au 13 février  
Chambre romantique surprenante...

€73,5 par personne.



Les senteurs et les couleurs lors de la chute des feuilles...

Mont-des-Pins

Mont des Pins 100 - 6941 Durbuy (Bomal s/O)  
Tél. 086/21.21.36  
montdespins@unmn.be

[www.montdespins.be](http://www.montdespins.be)

## Week-end romantique

Formule demi-pension

Du 11 au 13 février  
Wellness, gastronomie raffinée, une surprise vous attend dans la chambre...

€180 par personne.

## Action 2011

4=3

Promotion valable toute l'année!  
Dormez 4 nuits et profitez d'une nuit gratuite.  
La nuit la moins chère est gratuite.

A partir de €59 par nuit.



**NOUVEAU SITE WEB ! [www.horizons-jeunesse.be](http://www.horizons-jeunesse.be)  
Inscription rapide et paiement en ligne sécurisé !**



## SÉJOURS PRINTEMPS ET ÉTÉ 2011

La mer :	du 10/04 au 16/04	pour les 6-17 ans
La Cabriole:	du 17/04 au 22/04	pour les 5-9 ans
Suisse:	du 30/06 au 08/07	pour les 13-17 ans
Suède:	du 11/07 au 20/07	pour les 15-17 ans
Croatie:	du 29/07 au 09/08	pour les 15-17 ans
Italie:	du 08/07 au 17/07	pour les 15-17 ans
	du 31/07 au 09/08	pour les 12-15 ans
Espagne:	du 11/08 au 20/08	pour les 12-15 ans
	du 18/08 au 27/08	pour les 12-15 ans
Les Ardennes:	du 01/08 au 10/08	pour les 6-14 ans
Ferme du Gard:	du 17/07 au 22/07	pour les 5-10 ans
La mer:	du 11/07 au 30/07	pour les 3-17 ans

Plusieurs "séjours d'intégration" pour jeunes avec un handicap léger



## NOUVEAU EN JUILLET 2011 !

**Séjour linguistique pour les jeunes de 7 à 16 ans**

**Apprendre l'anglais ou le néerlandais en s'amusant grâce à la méthode ludique de Berlitz Kids**

**Tous nos séjours printemps et été seront annoncés sur notre site dès le mois de février 2011!**